



Conseil communautaire du mercredi 13 décembre 2017

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BELLEMIN. CHEVALIER. COUTAZ. DURET. FAUGE. GAUTIER. GIRARD. GROS. GUICHERD. GUILLERMARD. JULIEN. MARCHAND. MARTIN. PERRIER. PLOUZEAU. SCHWARTZ. TOUIHRAT. WEIBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : BEZAT (Pouvoir COUTAZ). BOIS (Pouvoir PERRIER). FAVREAU (pouvoir MARTIN). GRIMONET (Pouvoir GUILLERMARD). LEFRANCQ. PERMEZEL (Pouvoir GIRARD). TAVEL (Pouvoir GROS).

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 19h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette.

1. Approbation du CR conseil CCLA du 19 oct 2017

Approbation à l'unanimité des membres du conseil.

2. TEPCV – Attribution marchés : Achat VAE, Achat Bateau électrique, Fourniture et pose box – arceaux / stationnement vélos

Malgré la directive ministérielle et la délibération prise lors du dernier conseil, le Président rappelle que la CCLA est toujours en attente d'une validation formelle des services de l'Etat quant à l'éligibilité de son dossier TEPCV.

Dans l'instant, il est proposé d'attribuer les marchés correspondants aux prestations suivantes :

- Achat de 20 Vélos Tout Chemin à Assistance Electrique,
- Fourniture et pose de box vélos et fourniture d'arceaux,
- Achat bateau électrique.

La notification aux entreprises n'interviendra qu'après avis définitif des services de l'Etat.
En tout état de cause, elle devra se faire avant le 31 décembre 2017.

- **Achat de 20 VTCAE**

Trois offres ont été remises : REPARCYCLES, LE BICLOU, INTERSPORT

Après analyse des propositions techniques et financières intégrant un test réalisé avec les VTCAE de deux des trois candidats, la commission « Mobilités douces » a proposé de retenir l'offre de la société Intersport (Pont de Beauvoisin) pour un montant total de :

- 42 605,04 € HT pour la fourniture des vélos équipés
- 4 250 € HT, contrat d'entretien sur 3 ans.
- Total = 46 855,04 € HT



Modèle de vélo retenu : Giant Explore E+2

Vote :

- Pour : 25 (P. ZUCCHERO absent pour ce vote)
- Contre : 0
- Abstention : 0.

Le conseil communautaire décide d'attribuer le marché d'acquisition de 20 VAE à la société INTERSPORT de Pont-de-Beauvoisin pour un montant total de 46 855,04 € HT.

Le Président précise que la décision finale d'achat des vélos doit encore faire l'objet d'une phase de réflexion compte-tenu des interrogations non encore levées sur le financement de l'opération mais surtout, des contraintes que risque de générer la gestion de ce parc de vélos (personnel et temps nécessaires, stockage, moyens...) qui restent à préciser.

En conséquence d'autres scénarios pourraient être envisagés et proposés au conseil.

- **Fourniture et pose de box vélos et fourniture d'arceaux**

Concernant les box de stationnement sécurisé, le marché porte sur la mise en place de :

- 8 box au niveau de la salle polyvalente de Novalaise (Nouvel arrêt car)
- 6 box au niveau de la Maison des associations
- 10 box + 5 (groupe) au niveau de la Maison du lac

- 10 box à proximité de la gare de Lépin-le-Lac

Concernant les arceaux de stationnement, le marché porte sur la fourniture de 180 arceaux. La préparation des surfaces de réception des box, la pose des arceaux et éventuellement l'alimentation électrique des box, sont à la charge de la CCLA. La mise en place de bornes de recharge électrique dans les box fait l'objet d'une tranche optionnelle.

Trois entreprises ont remis une offre : PIC BOIS, ABRIPUS et ALTINNOVA.

Après analyse des offres, la commission « Mobilités douces » propose de retenir l'offre de la société ALTINNOVA pour un montant total de 72 430 € HT :

- Box : 51 800 € HT
- Arceaux : 14 800 € HT
- Bornes électriques (TO) : 5 830 € HT



EMPLACEMENT POUR CHARGEUR



SECURISATION DU CHARGEUR PAR CADENAS



Vote :

- Pour : 25 (P. ZUCCHERO absent pour ce vote)
- Contre : 0
- Abstention : 0.

Le conseil communautaire décide d'attribuer le marché de fourniture et pose de box de stationnement vélos et de fourniture d'arceaux, à la société ALTINNOVA pour un montant de 72430 € HT option comprise.

- **Achat bateau électrique**

Pour rappel, ce bateau a vocation à remplacer l'embarcation thermique de la CCLA pour assurer des missions de contrôle, surveillance, maintenance et suivi scientifique.

Le cahier des charges fixait :

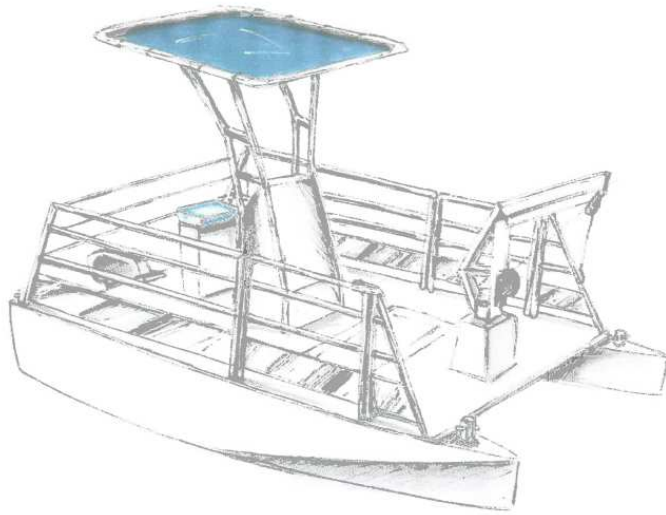
- Le type de coque – Catamaran coque aluminium
- La motorisation – Puissance
- Les caractéristiques principales : Tirant d'eau, performances, autonomie....
- Les équipements

Quatre entreprises ont été consultées.

- CAP VERT LOISIRS : 27 162 € HT
- DRIVET/ A décliné
- ALIZE ELECTRONIC : 36 800 € HT
- NAVIWATT : 43 100 € HT

Après analyse des offres techniques et financières et compléments d'information demandés auprès des entreprises, compte-tenu des garanties supplémentaires apportées par la société Naviwatt en termes de conception du bateau et d'atteinte des objectifs de performance, il est proposé de retenir son offre pour un montant de 43 100 € HT.

Un financement complémentaire Leader est programmé afin de financer l'opération à hauteur de 80%.



Vote :

- Pour : 25 (P. ZUCCHERO absent pour ce vote)
- Contre : 0
- Abstention : 0.

Le conseil communautaire décide d'attribuer à l'unanimité le marché d'acquisition d'un bateau à motorisation électrique au groupement d'entreprises Naviwatt et Bord à Bord pour un montant de 43 100 € HT.

3. Vente propriété dite « Ancienne Guinguette »

Le Président rappelle que par délibération en date du 16 juin 2016, la CCLA a décidé de vendre les terrains dit de l'ancienne Guinguette au prix de 300 000 € (La Combe -73610 AIGUEBELETTE-LE-LAC, parcelles A704-1354-1353-961-962 pour un total de 32a60ca)

Une première proposition d'achat avait été approuvée par la CCLA mais celle-ci n'a pas été finalisée.

Afin d'apporter des éléments d'information indispensables aux potentiels acheteurs, les services de l'Etat ont été saisis en octobre 2017 afin de préciser la destination possible du bâtiment, les conditions d'aménagement et la protection à mettre en œuvre au regard du PPRN.

Par courrier en date du 16 novembre 2017, le service urbanisme de la DDT a apporté des réponses claires à ces interrogations.

Trois nouvelles offres ont été reçues par l'une des deux agences immobilières (Actions Services Immobiliers) mandatées par la CCLA.

Une offre se situant très en deçà du prix de vente fixé a été écartée (proposition d'achat à 200 000 €).

Deux autres offres exemptes de clauses suspensives ont été transmises :

- Une offre à 278 000 € net vendeur (Famille BERENDS, Néerlandais, disposant d'une résidence secondaire sur Dullin)
- Une offre à 283 000 € net vendeur (M. Christian PATEY, architecte Chambérien).

Après avoir précisé le contenu des offres, Denis GUILLERMARD, informe le conseil que ces offres ont été présentées en commission « Economie – Urbanisme » et en Bureau de la CCLA qui se sont positionnés en faveur de l'offre de M. Christian PATEY.

Dans ces conditions, il est proposé d'approuver la vente des biens rappelés ci-avant, à M. Christian PATEY au prix de 283 000 € net vendeur,

Vote :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 2 Claude COUTAZ et Yann BEZAT (Pouvoir Claude COUTAZ).
Claude COUTAZ justifie son abstention par le fait qu'il n'a pas à se positionner pour l'un ou pour l'autre des acquéreurs compte-tenu de sa position de maire qui sera chargé de l'instruction du permis de construire.

Le conseil communautaire décide de vendre la propriété dite « Ancienne Guinguette » à M. Christian PATEY pour un montant de 283 000 € net vendeur.

4. Avenant au marché de gestion de la déchetterie – Prolongation

Pascal ZUCCHERO informe le conseil que le marché de gestion de la déchetterie a été relancé et que la consultation des entreprises est en cours (Remise des offres pour le lundi 18 décembre). Compte-tenu des délais de procédures, il est proposé au conseil communautaire, d'établir un avenant de prorogation de deux mois du contrat existant avec la société SUEZ Environnement dont l'échéance serait portée au 28 février 2018.

Montant de l'avenant = 24 000 € HT, soit 4,5% du montant du marché initial (535 825,36 € HT) établi sur 4 ans.

Vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le projet d'avenant au marché de gestion de la déchetterie.

5. Tarifs assainissement 2018 et facturation

Denis GUILLERMARD informe le conseil que la commission assainissement s'est réunie le 6 décembre dernier afin d'examiner deux points :

- A. La refonte du mode de facturation avec le passage d'une facture unique à deux factures semestrielles :
 - Facture 1 – Redevance due / Prime fixe sur 6 mois (abonnement au service)

- Facture 2 – Reste dû = prime fixe sur 6 mois + Part variable de la redevance calculée sur la base du volume d'eau consommé sur l'année de facturation.

A cet effet, le Président fait lecture du courrier d'information qui sera transmis à l'ensemble des abonnés.

B. Les tarifs assainissement pour l'année 2018.

La proposition de la commission porte sur une augmentation tarifaire d'un peu plus de 3% dans un contexte qui doit tenir compte de :

- la baisse de l'aide au bon fonctionnement des Agences de l'Eau. Réduction de 50% en 2018, soit une perte de 26 000 € sur la section de fonctionnement du budget M49 avant une suppression totale en 2019 (soit une perte de 56 000 €)
- l'analyse financière réalisée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement au regard du programme d'investissement qui s'est traduit par une modélisation de la tarification assainissement pour atteindre l'équilibre budgétaire.

% part abonnement:	60,30%	60,50%	49,71%	44,19%	45,45%	45,45%	45,58%	45,50%	38,94%	37,93%	37,50%
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abonnement	83,85 €	86,37 €	74,73 €	76,00 €	80,00 €	82,46 €	84,05 €	86,57 €	88,00 €	88,00 €	90,00 €
0/150 m ³	0,46 €	0,47 €	0,63 €	0,80 €	0,80 €	0,824 €	0,836 €	0,866 €	1,150 €	1,200 €	1,250 €
150/800 m ³	0,90 €	0,93 €	0,93 €	1,00 €	1,00 €	1,030 €	1,051 €	1,082 €	1,200 €	1,260 €	1,400 €
>800 m ³	1,29 €	1,33 €	1,33 €	1,50 €	1,50 €	1,545 €	1,571 €	1,618 €	1,700 €	1,780 €	2,000 €
Prix moyen m ³ HT (Base 120 m ³)	1,16 €	1,19 €	1,25 €	1,43 €	1,47 €	1,51 €	1,54 €	1,59 €	188 €	1,93 €	2,00 €
Redevances CCLA HT	139,05 €	142,77 €	150,33 €	172,00 €	176,00 €	181,28 €	184,42 €	190,25 €	226,00 €	232,00 €	240,00 €
Redevances CCLA TTC	146,70 €	150,62 €	158,60 €	181,46 €	185,68 €	191,25 €	202,86 €	209,28 €	248,60 €	255,20 €	264,00 €
Augmentation interannuelle CCLA	-	2,68%	5,30%	14,41%	2,33%	3,00%	6,07%	3,16%	18,79%	2,65%	3,45%
Redevance Agence de l'Eau TTC (Modernisation réseaux)	16,46 €	16,46 €	16,46 €	18,99 €	18,99 €	18,99 €	20,46 €	206 €	21,12 €	19,20 €	21,12 €
Total facture 120 m ³ TTC	163,16 €	167,08 €	175,06 €	200,45 €	204,67 €	210,24 €	2232 €	229,74 €	269,72 €	274,40 €	285,12 €
Augmentation Totale annuelle		2,41%	4,77%	14,51%	2,11%	2,72%	6,22%	2,87%	17,40%	1,74%	3,91%
Redevances TTC en fonction V (m ³) consommés et augmentation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
100	150,71 €	154,42 €	159,02 €	180,41 €	184,63 €	189,69 €	201,51 €	207,32 €	240,90 €	246,8 €	254,10 €
		2,46%	2,98%	13,45%	2,34%	2,74%	6,23%	2,88%	16,20%	2,28%	3,12%
140	175,60 €	179,74 €	191,09 €	220,50 €	224,72 €	230,79 €	245,13 €	252,15 €	298,54 €	306,24 €	316,14 €
		2,36%	6,32%	15,39%	1,91%	2,70%	6,21%	2,87%	18,40%	2,58%	3,23%
160	192,70 €	197,25 €	210,29 €	242,65 €	246,87 €	253,52 €	269,30 €	276,97 €	326,15 €	336,82 €	347,05 €
		2,37%	6,61%	15,39%	1,74%	2,69%	6,22%	2,85%	17,76%	3,27%	3,04%
300	344,83 €	353,82 €	366,86 €	412,51 €	416,73 €	427,80 €	454,96 €	467,47 €	534,05 €	555,50 €	585,75 €
		2,61%	3,69%	12,44%	1,02%	2,66%	6,35%	2,75%	14,24%	4,02%	5,45%
500	562,16 €	577,48 €	590,52 €	655,16 €	659,38 €	676,78 €	720,19 €	739,61 €	831,05 €	867,90 €	926,75 €
		2,72%	2,26%	10,95%	0,64%	2,64%	6,41%	2,70%	12,36%	4,43%	6,78%
850	963,06 €	989,98 €	1 003,02 €	1 106,17 €	1 110,39 €	1 139,66 €	1 229,6 €	1 245,33 €	1 378,30 €	1 443,20 €	1 556,0 €
		2,80%	1,32%	10,28%	0,38%	2,64%	6,43%	2,67%	10,68%	4,71%	7,85%
1200	1 487,39 €	1 529,09 €	1 542,13 €	1 715,43 €	1 719,65 €	1 765,54 €	1 877,99 €	1 927,94 €	2 090,55 €	2 190,10 €	2 384,25 €
		2,80%	0,85%	11,24%	0,25%	2,67%	6,34%	2,69%	8,43%	4,76%	8,86%
RECETTES REDEVANCES M49 ANNEE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés (année N)	2088	2211	2225	2251	2285	2311	2341	2365	2410	2450	2450
Volumes consommés (V) (m ³)	203680	218889	205117	212914	212373	204995	217368	210429	224143	222000	222000
Consommation moyenne / abonnés	97,5	99,0	92,2	94,6	92,9	88,7	92,9	89,0	93,0	90,6	90,6
Recettes HT Facturation			348 119 €	398 046 €	409 308 €	401 058 €	398 191 €	406 233 €	481 189 €	491 990 €	513 651 €
Recettes supplémentaires à consommation et nbre abonnés constant											21 661 €

Ces propositions ont été présentées en Bureau qui a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire est invité à approuver :

- Les nouvelles modalités de facturation qui seront mises en place à compter de 2018

Vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le nouveau mode de facturation de l'assainissement.

- Les tarifs assainissement 2018

Vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs « Assainissement » 2018.

6. Projet ALCOTRA – Actions CCLA

Stéphanie WEIBEL expose les éléments suivants :

- **PITER Graies Lab « Explor' Lab » -Détail des actions SMAPS / CCLA :**

Le budget Alcotra affecté à la CCLA a été orienté sur les priorités définies ces derniers mois par la CCLA et notamment sur l'aménagement de la Rive-Est. Les financements Alcotra viendront donc pour partie, en complément des financements TEPCV.

Certaines typologies d'actions ont été définies au niveau des 6 partenaires d'Explor'Lab que sont le Département de la Savoie, la Communauté de communes de Cœur de Savoie, le SMAPS/CCLA, le Gal Lanzo, l'Unité de communes du Grand Paradis, Gal Canavese.

Ces activités définies sont les suivantes :

-WP 1. / 51 760 € / Volet Administratif / SMAPS

-WP 2. / 31 250 € / Communication

-WP 3.1 / 130 000 € / Création d'espaces de découverte du patrimoine naturel : création d'itinéraires sportifs et thématiques, aménagement paysager de la rive-est.

-WP 3.2 / 66 000 € / Création d'événements culturels pour valoriser la découverte et la connaissance du territoire : 1 événement phare / an

-WP 3.3 / 15 000 € / Intégration avec le PITEM MITO

-WP 4.1 / 12 000 € / Actions liées à la création d'outils numériques

Par ailleurs, au niveau du développement des actions, elles doivent être transfrontalières et s'appuyer sur des bonnes pratiques, de bons exemples déjà mis en œuvre sur les précédentes programmations. Aussi l'utilisation de ces fonds européens est encadrée par les exigences et orientations de l'Europe.

Le dernier point important, concerne la méthode choisie pour la mise en œuvre de toutes ces actions. C'est la méthode du « Lab » qui a été retenue, c'est-à-dire une démarche basée sur la co-construction de la définition des projets.

Le dossier doit être déposé au 15 janvier pour une activation du processus dès septembre 2018 puis 2019-2020-2021.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour faire valoir que la CCLA sera délégataire du SMAPS pour la mise en œuvre du projet Explor'Lab.

Vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le fait que la CCLA soit délégataire du SMAPS pour la mise en œuvre du projet Explor'Lab.

• **PITER Graies Lab « Innov' Lab » -Détail des actions SMAPS / CCLA :**

Le SMAPS est également partenaire du projet Innov'Lab dont le but est de favoriser l'innovation dans le monde de l'entreprise. La volonté ici est de rapprocher le monde de la jeunesse des entreprises du territoire en leur donnant une meilleure connaissance des entreprises locales et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'esprit d'entreprise.

7. RNR - Demande de financement / Fonctionnement 2018

Demande de financement 2018 auprès de la Région AURA pour le fonctionnement 2018 de la Réserve.

Pour rappel, en l'absence de plan de gestion approuvé par la Région, celle-ci plafonne son aide au fonctionnement des structures gestionnaires à 80 000 € / an.

Dans ce contexte, il s'agit donc de déposer une demande d'aide forfaitaire pour les coûts de gestion de la réserve pour 2018, à hauteur de 80 000 € (CCLA + CENS) en précisant que :

- Le montant sollicité est inférieur aux coûts réels
- La somme demandée est identique à l'année 2017
- Cette demande est faite en attente de la validation du plan de gestion (PDG). Une régularisation sera demandée ensuite.
- Une demande sur des actions ciblées dans le plan de gestion pour 2018 sera déposée ultérieurement

Fonctionnement de l'équipe technique RNR - CCLA								
Poste	Unité	Salaires et charges*	+ Frais de structure (15%)*	Coût	Nbre ETP	Coût total pour 2018	Aide demandée pour 2018	Rappel aide 2017
Conservatrice (CCLA)	ETP	50 000 €	7 500 €	57 500 €	1	57 500 €	41 652 €	41 652 €
Garde de la Réserve (CCLA)	ETP	35 000 €	5 250 €	40 250 €	0,5	20 125 €	14 578 €	14 578 €
Sous total						77 625 €	56 230 €	56 230 €

Fonctionnement de l'équipe technique RNR - CENS								
Poste	Unité	Salaires et charges*	+ Frais de structure (15%)*	Coût	Nbre ETP	Coût total pour 2018	Aide demandée pour 2018	Rappel aide 2017
Chargé de mission scientifique	ETP	48 769 €	7 315 €	56 084 €	0,2	11 217 €	8 125 €	8 125 €
Garde Réserve	ETP	35 525 €	5 329 €	40 854 €	0,5	20 427 €	14 797 €	14 797 €
Responsable du service géomatique	ETP				2 jours	1 220 €	848 €	848 €
Sous total						32 864 €	23 770 €	23 770 €
							72%	
TOTAL						110 489 €	80 000 €	80 000 €

Vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande de financement auprès de la Région AURA pour le fonctionnement des postes CCLA dédiés à la gestion de la RNR.

8. Budget - Décisions modificatives

- **Budget Maison du Lac :**

Les missions de Charlène Brouillat sont réparties pour 75% sur le budget Maison du Lac et 25% Budget CCLA (Culture), son salaire est donc pris en charge à 75% par le budget Maison du Lac et à 25% par le budget général de la CCLA.

Techniquement le logiciel de comptabilité ne permettant pas de manière simple de payer un agent sur 2 budgets, le salaire de Madame Brouillat est actuellement payé en totalité par le budget Maison du Lac avec un remboursement de 25% prévu en fin d'année par le budget général.

Dans le budget prévisionnel de la Maison du lac, seuls 75% du salaire en question avaient été inscrits, il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative afin de disposer des crédits nécessaires au chapitre « charges de personnel » du budget Maison du lac pour en payer la totalité.

Dépense de fonctionnement :

Chapitre 012 Charges de personnel – Compte 6411 / Salaires appointements : +6300€

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 – Compte 7084 / Mise à disposition de personnel facturée : +6300€

Vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative proposée

- **Budget Assainissement :**

Lors du conseil communautaire du 21/09/2017 a été voté le dédommagement de Monsieur MONTFALCON, agriculteur, pour une perte d'exploitation liée aux travaux effectués sur ses terrains dans le cadre du raccordement des hameaux Guicherd – Gallin et Château – Perron sur les communes de Dullin et St-Alban de Montbel pour un montant de 1290€.

Cette dépense nécessite la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 charges exceptionnelles – Comptes 678 autres charges exceptionnelles : +1290€

Chapitre 011 charges à caractère général – compte 61521 Entretien et réparation de bâtiments publics : - 1290€

Vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative proposée

9. Projet Mandrin « Musique hors les lois » - Evènement « Rebelle in Live » - 26 mai (Information)

René BELLEMIN expose les éléments suivants :

Le conseil communautaire a été informé lors de la séance du 23 novembre dernier du souhait des porteurs du projet de film sur Mandrin, d'organiser un évènement musical pour marquer le lancement du tournage en juillet.

Un concours musical « Musique hors les lois » serait préalablement organisé (revisiter la plainte de Mandrin) pour lequel les groupes amateurs ou professionnels pourront mettre leurs versions en ligne. Les lauréats (prix du public et prix du jury) viendraient jouer leurs créations lors de cet évènement programmé le 26 mai qui associerait plusieurs « têtes d'affiche » musicales (non encore définies) et d'autres prestations artistiques.

Les organisateurs souhaitent organiser cette manifestation sur la plage du Sougey.

Ambition : 5 000 spectateurs

Tarif entrée : 5 € moyen (système de tirage au sort à l'entrée)

A cet effet, un responsable technique est venu analyser les contraintes du site, préciser la faisabilité et étudier la logistique nécessaire.

M. Jean-Max PETEAU, Président de l'association Transculture Mandrin, a confirmé la demande d'utilisation du site du Sougey.

Un budget prévisionnel d'environ 100 000 € a été établi.

La CCLA serait donc sollicitée pour mettre à disposition la plage et éventuellement apporter un appui logistique dans la limite de ses moyens et en fonction des besoins qui sont en train d'être définis. Ce partenariat doit faire l'objet d'une convention.

A ce stade, l'association souhaiterait disposer d'un accord de la CCLA pour l'utilisation de la plage et pouvoir l'indiquer dans sa communication.

10. Désignation du référent /« Projet de territoire CCLA »

Lors de la dernière séance du conseil, Denis GUILLERMARD a proposé à Frédéric TOUIHRAT d'assurer un rôle d' élu référent pour reprendre le travail initié sur l'élaboration d'un projet de territoire à l'échelle de la CCLA.

A cet effet, il demande au conseil d'approuver cette désignation.

Aucune objection n'étant émise, le Président décide de confier à Frédéric TOUIHRAT le rôle d' élu référent dans le cadre d'élaboration du projet de territoire de la CCLA.

11. Déploiement du très haut débit – Point d'information suite à la rencontre avec le Département du 7 décembre (Point d'information)

Denis GUILLERMARD rappelle que les services du Département sont venus exposer la situation actuelle vis-à-vis du programme de déploiement de la fibre optique au regard du contexte lié à la résiliation de la délégation de service public.

Cette rencontre avait aussi pour objectif d'engager un travail de concertation avec les EPCI afin d'identifier plus finement les besoins et les priorités de chaque territoire avant de relancer un programme de déploiement qui pourra se faire soit dans le cadre d'une nouvelle DSP (RIP), soit dans une négociation de gré à gré avec les opérateurs dont l'encadrement doit être prochainement renforcé (calendrier, respect des objectifs affichés...).

Exposé des principaux documents présentés par le Département en séance

A l'issue de la réunion de Bureau, il a été convenu qu'Alain PLOUZEAU serait l' élu référent pour le territoire de la CCLA et l'interlocuteur du Département.

Dans un premier temps et d'ici mars 2018, il conviendra de « faire des choix » en identifiant les zones à faible débit ADSL pour lesquelles un traitement en urgence par des opérations de modernisation du réseau cuivre (marchés de travaux) serait demandé.

A cet effet et comme évoqué lors de la réunion, il conviendrait pour pouvoir se positionner de pouvoir évaluer le gain / débit sachant que ce traitement d'urgence bloque le déploiement FTTH sur la zone pour au moins 5 années.

Alain PLOUZEAU fera le point sur ces questions avec les services du Département et rencontrera l'ensemble des maires de la CCLA pour recueillir leurs demandes.

12. Questions diverses

- Denis GUILLERMARD informe l'assemblée que la CCLA a perçu sur 2017 382 000 € au titre du FDTP pour les projets suivants :
 - 217 000€ pour le projet de la STEP
 - 136 500€ pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur les secteurs du Gallin et du Guicherd à Dullin et au Perron à Saint Alban de Montbel
 - 26 500€ pour les travaux d'extension des réseaux d'assainissement de Gerbaix

- **Pollution de la Leysse :**

Denis GUILLERMARD informe le conseil qu'une pollution du ruisseau de la Leysse aux hydrocarbures a été constatée le 12 décembre. Les services de la CCLA ont prévenu les autorités compétentes et un dispositif d'intervention a été mis en place. Une enquête de terrain a été menée par les services techniques de la CCLA pour identifier l'origine de cette pollution.

La source a pu être identifiée. Elle fait suite à l'intervention d'un camion d'une société d'hydrocurage qui lors d'une du curage d'un réseau d'eaux pluviales de la commune de Novalaise, aurait accidentellement déversé des résidus provenant d'une intervention de vidange d'un séparateur à hydrocarbures.

Date du prochain conseil communautaire : 21 décembre 2017

Le Président,
Denis Guillermand

Secrétaire de séance,
Ludovic Ayot, Directeur CCLA



Signature of Denis Guillermand, President of the Communauté de Communes Nances 73470.



Signature of Ludovic Ayot, Secretary of the session, Director of CCLA.